



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 31 /2017

Préfecture de la Lozère
et
Direction départementale des territoires
et de la mer des Pyrénées-Orientales

Publié le 23 août 2017




ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

SOMMAIRE

RECUEIL SPECIAL N° 31 /2017 du 23 août 2017

Préfecture de la Lozère

ARRETE N° PREF-BRHAS2017234-0011 du 22 août 2017 portant organisation des services de la préfecture

Direction départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Décision de subdélégation de signature en date du 22 août 2017 de Mme Séverine CATHALA, directrice départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales par intérim.



PRÉFET DE LA LOZÈRE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

ARRETE N°PREF-BRHAS 2017234-0011 du 22 août 2017
portant organisation des services de la préfecture

Le préfet de la Lozère
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

- VU* la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU* le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU* le décret du Président de la République en conseil des ministres du 9 avril 2015 portant nomination de Monsieur Hervé MALHERBE en qualité de préfet de la Lozère ;
- VU* le décret du Président de la République du 31 octobre 2016, portant nomination de Monsieur Thierry OLIVIER en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Lozère ;
- VU* l'arrêté préfectoral n°2010006-03 du 6 janvier 2010, modifié, portant organisation des services de la préfecture ;

CONSIDERANT

les travaux conduits localement dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération ;

APRES

avis favorable du comité technique de la préfecture en date du 22 février 2017 ;
avis favorable du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en date du 23 juin 2017 ;

SUR

proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n°2010006-03 du 6 janvier 2010, modifié, susvisé, portant organisation des services de la préfecture de la Lozère est abrogé pour les services suivants :

- cabinet ;
- secrétariat général ;
- sous-préfecture de Florac ;

Il reste applicable à la direction des libertés publiques et des collectivités locales, pour une période transitoire du 1^{er} septembre au 30 novembre 2017.

ARTICLE 2 :

Les services de la préfecture sont constitués des missions, services et directions suivants :

La direction des services du cabinet comprenant :

- le bureau de la représentation de l'État ;
- le bureau des sécurités ;
- le service interministériel de défense et protection civiles.

Le secrétariat général comprenant :

- le bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;
- le bureau des ressources humaines et de l'action sociale ;
- le bureau du budget, des moyens et de la logistique ;
- la cellule performance, qualité, contrôle interne ;
- le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;
- le responsable de la sécurité des systèmes informatiques ;
- le référent fraude.

La direction de la citoyenneté et de la légalité comprenant :

- le bureau de l'intercommunalité et des contrôles des collectivités locales ;
- le bureau des dotations des collectivités locales ;
- le bureau des élections et de la réglementation ;
- le bureau de l'identité, de la circulation et de l'accueil des étrangers ;
- le bureau des relations avec les usagers et de l'expertise juridique.

La sous-préfecture de Florac.

ARTICLE 3 :

La liste détaillée des attributions des services de la préfecture et de la sous-préfecture est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le déploiement de la nouvelle organisation de la préfecture est effective :

- au 1 septembre 2017 pour la direction des services du cabinet, le secrétariat général et la sous-préfecture de Florac ;
- au 1^{er} décembre 2017 pour la direction de la citoyenneté et de la légalité.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Florac, le directeur des services du cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

MENDE, le 22 août 2017

Le Préfet



Hervé MALHERBE

CABINET

Bureau de la représentation de l'État

Communication interministérielle
Affaires réservées et protocole
Distinctions honorifiques
Election et vie politique locale
Expulsions locatives
Gestion budgétaire – centre de coût
Garage et parc automobile
Résidence du corps préfectoral
Contentieux hors étrangers

Bureau des sécurités

Ordre public
Prévention de la radicalisation
Professions réglementées en lien avec l'ordre public
Armes et explosifs
Manifestations et rassemblements

Service interministériel de défense et de protection civiles

Prévention
Planification
Gestion de crise et post-crise
Défense civile

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Economie, emploi et aménagement du territoire
Environnement et développement durable
Financement interministériel – niveau départemental
Contentieux hors étrangers
Conseil juridique hors collectivités locales

Bureau des ressources humaines et de l'action sociale

Gestion des ressources humaines
Formation
Action sociale

Bureau du budget, des moyens et de la logistique

Pilotage budgétaire
Gestion budgétaire tous centres de coûts
Travaux et entretien
Nettoyage
Sécurité et sûreté des sites
Imprimerie et reprographie
Courrier et SVE

Cellule Qualité, performance, contrôle interne

Contrôle de gestion
Contrôle interne financier
Démarche qualité

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

Appui et support informatique
Réseaux de télécommunication
Développement et maintenance applicative
Standard téléphonique
Gestion budgétaire centre de coût

**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

Bureau de l'intercommunalité et des contrôles des collectivités locales

Contrôle de légalité :
Intercommunalité
Contrôle budgétaire

Bureau des dotations aux collectivités locales

Subventions et dotations aux collectivités locales
FCTVA

Bureau des élections et de la réglementation

Eléctions
Economie, emploi
Professions réglementées en lien avec la sécurité routière
Réglementation hors sécurité

Bureau de l'identité, de la circulation et de l'accueil des étrangers

Séjour
Eloignement
Asile
Naturalisation
Contentieux étrangers
Droits à conduire : commissions médicales, sanctions, permis étrangers
Etat civil : passeport de mission et d'urgence

Bureau des relations aux usagers et de l'expertise juridique

Accueil général
Accueil titres
Contentieux hors étrangers
Conseil juridique hors collectivités locales
Archiviste et documentaliste

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC

Compétences départementales

Sécurité civile : prévention
* défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
* sécurité des terrains de camping
Réglementation hors sécurité (associations)
Ordre public (manifestations sportives)
Economie, emploi (tourisme, label, Unesco)
Réception, tri stratégique des actes dématérialisés

Compétences de l'arrondissement

Economie, emploi (pôle d'ingénierie de projet)
Environnement et développement durable
Relations aux collectivités locales :
* Dotation aux collectivités
* Intercommunalité
* Fonctionnement des institutions locales

Fonctions support

Gestion budgétaire centre de coût
Courrier
Accueil général
Travaux et entretien
Nettoyage
Garage et parc automobile



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Perpignan, le 22 août 2017

Direction

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'APPLICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL DE DELEGATION DE SIGNATURE DU PREFET DE LA LOZERE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

VU

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

L'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP2017233-0007 du 21 août 2017 du Préfet de la Lozère, donnant délégation de signature à Mme Séverine CATHALA, directrice départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales par intérim

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à M. Xavier PRUD'HON, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral pour signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de circulation des poids-lourds visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à M. Xavier Aerts, ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'État ainsi qu'aux fonctionnaires désignés pour assurer son intérim, à l'effet de signer, tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de circulation des poids-lourds visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus.

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à l'effet de signer tous arrêtés, avis, décisions, circulaires, correspondances portant sur l'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de circulation des poids-lourds visées à l'article 1 de l'arrêté visé ci-dessus aux fonctionnaires suivants : M. Claude Marcerou, technicien supérieur en chef du Développement Durable, M. Serge Cazard, technicien supérieur en chef du Développement Durable, Mme Guylaine Jeuffraux, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise à la Préfecture de la Lozère pour publication au recueil des actes administratifs.

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer
par intérim,

Signé

Séverine CATHALA

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ +33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Fax : ⇨ +33 (0)4.68.38.11.29

Renseignements :

⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

⇨ COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr